

V79 Bis

Conseil de Paris

20, 21 et 22 octobre 2014

**VŒU DE L'EXECUTIF RELATIF A L'ENFOUISSEMENT DES VOIES DE LA LIAISON CHARLES DE GAULLE EXPRESS AUX ABORDS DE LA PORTE DE LA CHAPELLE**

En réponse au vœu présenté par Eric Lejoindre et les élus du groupe socialiste et apparentés relatif à l'enfouissement de la ligne CDG Express au niveau de la porte de la Chapelle

Considérant l'ensemble des projets programmés aux abords de la porte de la Chapelle dans le cadre de l'aménagement de Paris Nord Est : secteur Chapelle International, secteur Porte de la Chapelle/Condorcet avec notamment la réalisation du campus universitaire Paris I, secteur gare des Mines/Fillettes, secteur Chapelle Charbon ;

Considérant l'ambition de la Ville de Paris de réaliser sur ces secteurs des quartiers mixtes associant logements, bureaux et équipements ;

Considérant l'annonce faite le 13 octobre par le Premier Ministre de mettre en service la liaison Charles de Gaulle Express entre la gare de l'Est et l'aéroport Roissy Charles de Gaulle en 2023 ;

Considérant le problème d'insertion urbaine et de nuisances potentielles posé par la réalisation de cette liaison ferroviaire dans un quartier en pleine mutation ;

Considérant que l'enfouissement des voies représente la solution la plus satisfaisante pour la requalification du quartier de la porte de La Chapelle ;

Considérant le soutien unanime des élus du 18<sup>ème</sup> arrondissement à cette solution.

**Sur proposition de l'Exécutif municipal, le conseil de Paris émet le vœu que :**

- L'Etat informe dans les meilleurs délais les élus parisiens de l'avancée du projet de liaison ferroviaire Charles de Gaulle Express
- La mairie de Paris informe l'Etat que, dans l'hypothèse où le projet de liaison Charles De Gaulle Express serait lancé, elle souhaite que la solution mise en œuvre au niveau du quartier Porte de la Chapelle soit un enfouissement des voies.

*N. J. L.*